

Mon parti n'accepte pas que le président du Conseil privé (M. MacEachen) et la majorité libérale de la Chambre agissent de façon aussi cavalière et irresponsable qu'ils l'ont fait hier à l'occasion d'une mesure aussi importante. La question est grave et c'est vraiment désolant et dégoûtant de voir comment le gouvernement réagit devant des questions d'importance, sans se préoccuper des besoins du pays et de la population. Il joue un jeu continuellement et nous ne le laisserons pas agir ainsi. Comme la question n'a pu aboutir hier, à cause de l'attitude du gouvernement, nous avons décidé d'en terminer aujourd'hui si le gouvernement y consentait et il l'a fait. Nous espérons qu'avant la fin de la journée, une fois que les députés auront eu l'occasion de prendre part au débat, celui-ci se terminera et nous passerons au vote assis, levé ou autrement, afin de pouvoir donner suite à la motion. La motion pourra être présentée ensuite comme le vœu unanime de notre Parlement.

Comme l'ont fait remarquer certains des députés qui ont pris la parole avant moi, le petit déversement de pétrole qui a eu lieu à Cherry Point, et qui a gâté une bonne partie des plages de notre côte ouest, est un sinistre avertissement de ce que le Canada se réserve si l'on établit un parcours de pétroliers le long de la côte du Pacifique. Le gouvernement aurait dû agir, comme nous lui avons demandé de le faire il y a longtemps, au moment où l'on a décidé de construire une raffinerie à Cherry Point. Les spécialistes de ces questions nous ont averti à l'époque qu'une raffinerie à Cherry Point serait écologiquement parlant une véritable bombe à retardement pour la côte ouest du Canada autant que pour la côte ouest des États-Unis aux alentours de cette région. Les spécialistes—et je ne peux me fonder que sur ce qu'ils disent, car je ne m'y connais pas moi-même—savent que les courants et les vents sont en direction du nord, qu'il y a dans cette région des risques énormes pour la navigation, et que la construction d'une raffinerie à 15 ou 16 milles à peine au sud de la frontière canadienne, directement sur la côte, et non à l'intérieur des terres, était un acte d'insouciance criminelle pour le bien-être écologique des habitants de la côte ouest du continent nord-américain, et pas seulement du Canada. Le gouvernement aurait dû protester à l'époque contre la construction de cette raffinerie à cet endroit.

Bien que je n'aie pas étudié la question de près, il me semble évident que l'Atlantic-Richfield Corporation a construit cette raffinerie à cet endroit-là pour des raisons purement économiques. C'était le point le plus septentrional de la côte des États-Unis, et on a construit la raffinerie sur la côte même, à un endroit aussi proche que possible de l'Alaska pour les pétroliers qui transporteraient le pétrole vers le sud. Comme je l'ai souvent dit de sociétés, cette société ne se souciait que de l'efficacité, de la rentabilité et de la commodité de l'exploitation, et pas du tout de ses risques écologiques. C'est ce qui se produit constamment sur notre continent, car nous permettons aux sociétés de prendre des décisions purement du point de vue de l'économie, qui seule les intéresse. Quand il a été question de construire une raffinerie à Cherry Point, ils ont fait un pas irréfléchi qui a compromis le présent et l'avenir de notre société, et en fait de celle des États-Unis. L'actuel gouvernement aurait dû remuer ciel et terre pour que le gouvernement américain renonce à ce projet.

C'est à cause de l'importance de la question que nous avons estimé qu'il fallait débattre cette motion aujourd'hui même. J'ajoute qu'en l'appuyant, nous approuvons également l'amendement proposé par le député du Yukon (M. Nielsen), car il donne plus de mordant à la proposition

que nous voulons soumettre à la Commission mixte internationale.

• (1200)

Je suis d'avis que les motions proposées plus tôt cette semaine, l'une par un représentant du parti conservateur, et trois autres par des représentants de mon parti, étaient beaucoup plus pertinentes et beaucoup plus valables, à l'égard de ce problème, que la proposition de renvoi à la CMI. D'autre part, je crois que nous aurions dû être saisis d'une motion visant non seulement cette fuite secondaire de Cherry Point, mais aussi un projet global sur l'acheminement du pétrole de l'Alaska par les eaux qui longent notre côte ouest. Cette motion, qui aurait rallié l'assentiment unanime de la Chambre, aurait proposé que nous nous adressions au gouvernement des États-Unis et que nous marquions notre opposition à ce que des gros pétroliers empruntent les eaux du Pacifique. Voilà la nature de la motion que nous devrions débattre. Je ferai quelques remarques à ce sujet.

Manifestement, il y a eu collusion entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle). Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le gouvernement du Canada avait demandé que la question soit renvoyée à la CMI, et le député de Fraser Valley-Est a, en retour, présenté la motion. Fort bien. Sans doute, une telle politique s'explique. Nous aurions pu faire la même chose. Je ne voudrais pas qu'on m'accuse de pharisaïsme, mais je tiens à dire ceci. J'aurais pu accepter l'offre du leader suppléant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), hier soir, que nous trahissions de la question à l'occasion de notre jour réservé. J'aurais pu faire inscrire une motion de cette nature au *Feuilleton* avant six heures hier, précisément à cette fin. J'avoue y avoir réfléchi, mais il m'a semblé que cette façon d'agir serait assez grossière, partisane et basse pour que je trouve place dans le parti libéral, et cela, je ne pouvais l'admettre.

L'hon. M. Sharp: Nous ne vous avons pas invité.

M. Lewis: Cette motion comprend deux aspects, l'action nationale et l'action internationale, puisque les États-Unis et le Canada doivent collaborer. Je veux repasser rapidement les réalisations du gouvernement dans les domaines de la législation, de la réglementation et de l'attaque vraiment positive. Il ne me faudra pas longtemps pour le faire. Cependant, cette histoire assez triste mérite d'être versée au compte rendu.

Il y a deux ans, nous avons adopté la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, laquelle n'a pas été proclamée. Aucun règlement n'a été établi. Le gouvernement parcourt le pays en proclamant: «Voyez ce que nous avons fait pour l'Arctique. Nous avons étendu notre juridiction sur une zone de 100 milles pour prévenir la pollution». Les ministériels invoquent la loi qui figure aux statuts. L'un de mes vieux amis terre-neuviens, aujourd'hui disparu, et qui présidait dans le temps un syndicat, me disait que les conventions d'honneur ne valaient pas le papier sur lequel elles étaient couchées. Il en va de même d'une loi non proclamée. Une mesure législative dont on n'a pas établi les règlements ne mérite pas de figurer aux statuts puisque la plupart des pouvoirs qu'elle confère sont régis par ces règlements.